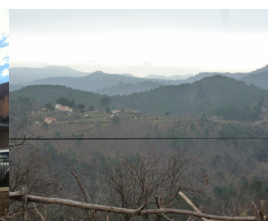


1^{ère} Révision Allégée du **Plan Local d'Urbanisme**

plu



4b3. Plan de zonage - Extraits hameaux

Document arrêté - Juin 2024

Secteur : MAS SOUBEYRAN / PAILLES

Zonage du PLU

Zones urbaines	Zones naturelles
UA / UAb	N
UB	Nj
UE	Nt1 / Nt2
Zones agricoles	
A	
AC	

Prescriptions se superposant au zonage

Éléments du paysage et de patrimoine bâti classés au titre des articles L.151-19 et/ou L.151-23 du Code de l'Urbanisme

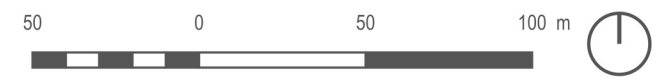
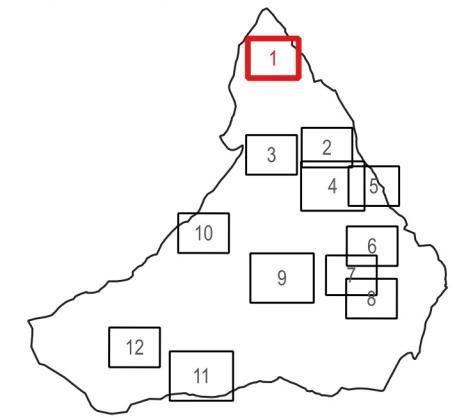
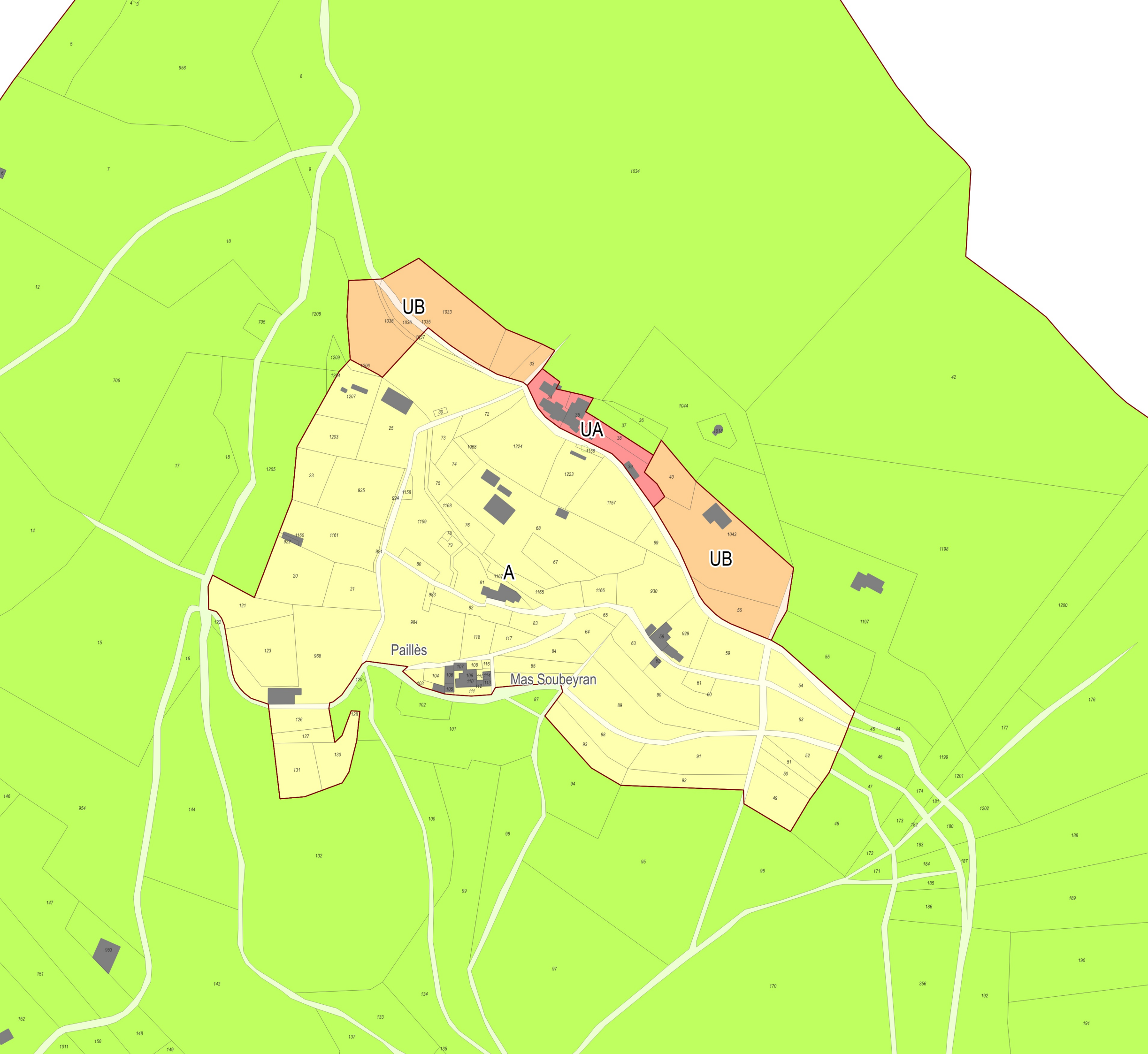
- Éléments du patrimoine bâti
- Éléments du paysage à créer (linéaires)
- ■ ■ Éléments du paysage à protéger (linéaires)
- ▨ Éléments du paysage à protéger (masses)

Espaces Boisés Classés (EBC)

- Arbre remarquable
- Espace Boisé Classé

Autres prescriptions

- ▨ Zone d'aléa Inondation
- ▨ Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- ▨ Périmètre de constructibilité STECAL
- ▨ Périmètre de recul « Amendement Dupont » (art. L.111-6 à L.111-7 C.U.)
- ★ Bâtiment ruiné présentant un intérêt architectural ou patrimonial pouvant être restauré



Commune de Saint-Michel-de-Dèze

Plan Local d'Urbanisme

Révision allégée n°1

Secteur : LE LIMARES

Zonage du PLU

Zones urbaines

UA / UAb

UB

UE

Zones naturelles

N

Nj

Nt1 / Nt2

Zones agricoles

A

AC

Prescriptions se superposant au zonage

Éléments du paysage et de patrimoine bâti classés au titre des articles L.151-19 et/ou L.151-23 du Code de l'Urbanisme

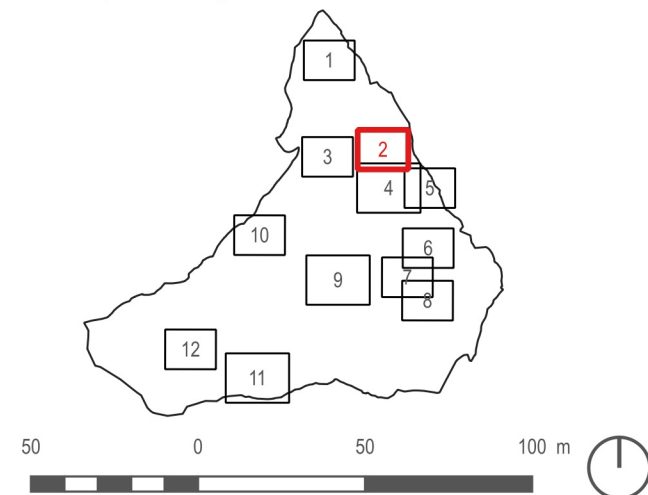
- Éléments du patrimoine bâti
- Éléments du paysage à créer (linéaires)
- ■ ■ Éléments du paysage à protéger (linéaires)
- ▨ Éléments du paysage à protéger (masses)

Espaces Boisés Classés (EBC)

- Arbre remarquable
- Espace Boisé Classé

Autres prescriptions

- ▨ Zone d'aléa Inondation
- ▨ Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- ▨ Périmètre de constructibilité STECAL
- ▨ Périmètre de recul « Amendement Dupont » (art. L.111-6 à L.111-7 C.U.)
- ★ Bâtiment ruiné présentant un intérêt architectural ou patrimonial pouvant être restauré



Commune de Saint-Michel-de-Dèze

Plan Local d'Urbanisme

Révision allégée n°1

Secteur : BRESSONNET/LA GARDETTE/LE VILLARET

Zonage du PLU

Zones urbaines

UA / UAb

UB

UE

Zones naturelles

N

Nj

Nt1 / Nt2

Zones agricoles

A

AC

Prescriptions se superposant au zonage

Éléments du paysage et de patrimoine bâti classés au titre des articles L.151-19 et/ou L.151-23 du Code de l'Urbanisme

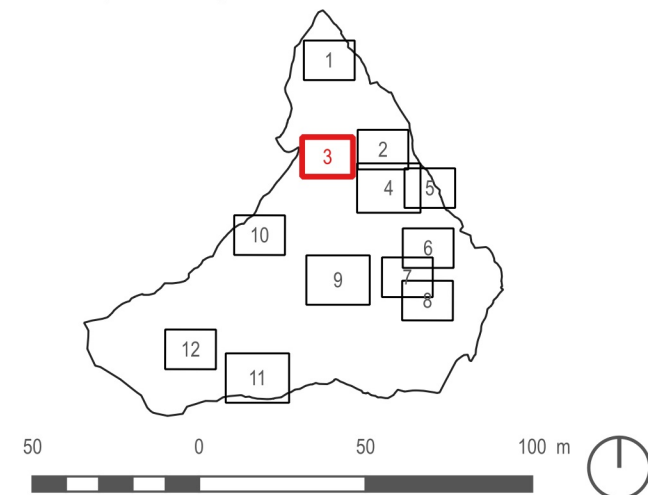
- Éléments du patrimoine bâti
- Éléments du paysage à créer (linéaires)
- ■ ■ Éléments du paysage à protéger (linéaires)
- ▨ Éléments du paysage à protéger (masses)

Espaces Boisés Classés (EBC)

- Arbre remarquable
- Espace Boisé Classé

Autres prescriptions

- ▨ Zone d'aléa Inondation
- ▨ Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- ▨ Périmètre de constructibilité STECAL
- ▨ Périmètre de recul « Amendement Dupont »
(art. L.111-6 à L.111-7 C.U.)
- ★ Bâtiment ruiné présentant un intérêt architectural ou
patrimonial pouvant être restauré



Secteur : VALESCURE

Zonage du PLU

Zones urbaines	Zones naturelles
UA / UAb	N
UB	Nj
UE	Nt1 / Nt2
Zones agricoles	
A	
AC	

Prescriptions se superposant au zonage

Éléments du paysage et de patrimoine bâti classés au titre des articles L.151-19 et/ou L.151-23 du Code de l'Urbanisme

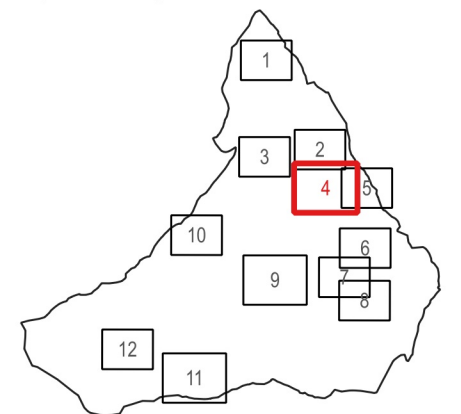
- Éléments du patrimoine bâti
- Éléments du paysage à créer (linéaires)
- ■ ■ Éléments du paysage à protéger (linéaires)
- ▨ ▨ ▨ Éléments du paysage à protéger (masses)

Espaces Boisés Classés (EBC)

- Arbre remarquable
- ▨ Espace Boisé Classé

Autres prescriptions

- ▨ Zone d'aléa Inondation
- ▨ Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- ▨ Périmètre de constructibilité STECAL
- ▨ Périmètre de recul « Amendement Dupont » (art. L.111-6 à L.111-7 C.U.)
- ★ Bâtiment ruiné présentant un intérêt architectural ou patrimonial pouvant être restauré



Secteur : ROCHADEL

Zonage du PLU

Zones urbaines	Zones naturelles
UA / UAb	N
UB	Nj
UE	Nt1 / Nt2
Zones agricoles	
A	
AC	

Prescriptions se superposant au zonage

Éléments du paysage et de patrimoine bâti classés au titre des articles L.151-19 et/ou L.151-23 du Code de l'Urbanisme

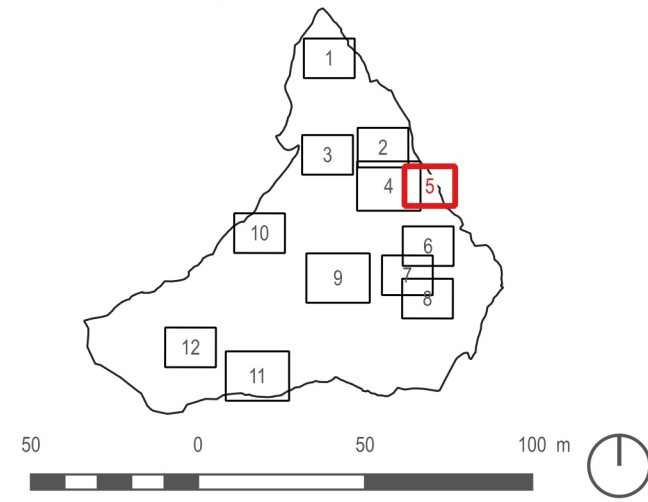
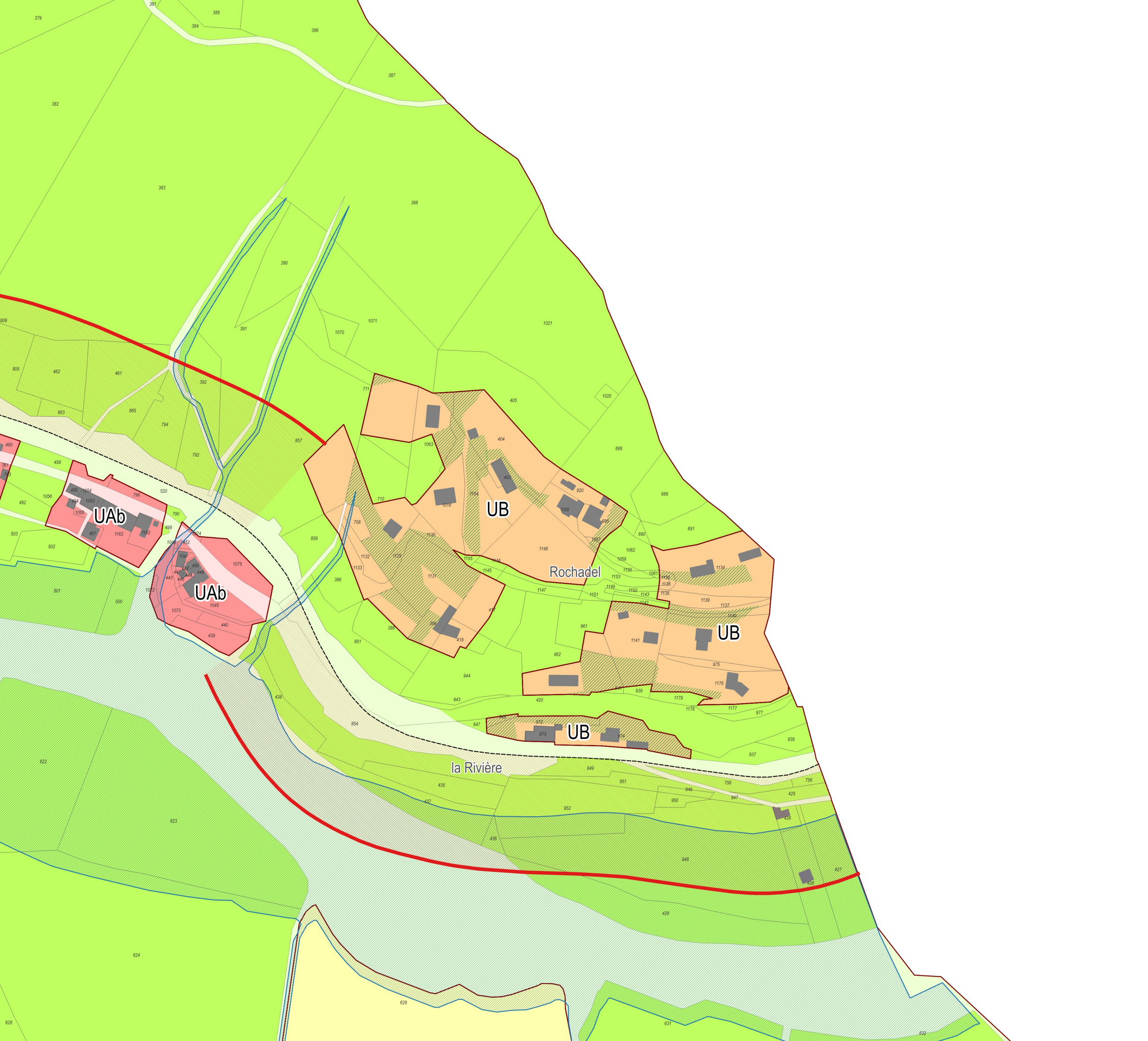
- Éléments du patrimoine bâti
- Éléments du paysage à créer (linéaires)
- ■ ■ Éléments du paysage à protéger (linéaires)
- ▨ ▨ ▨ Éléments du paysage à protéger (masses)

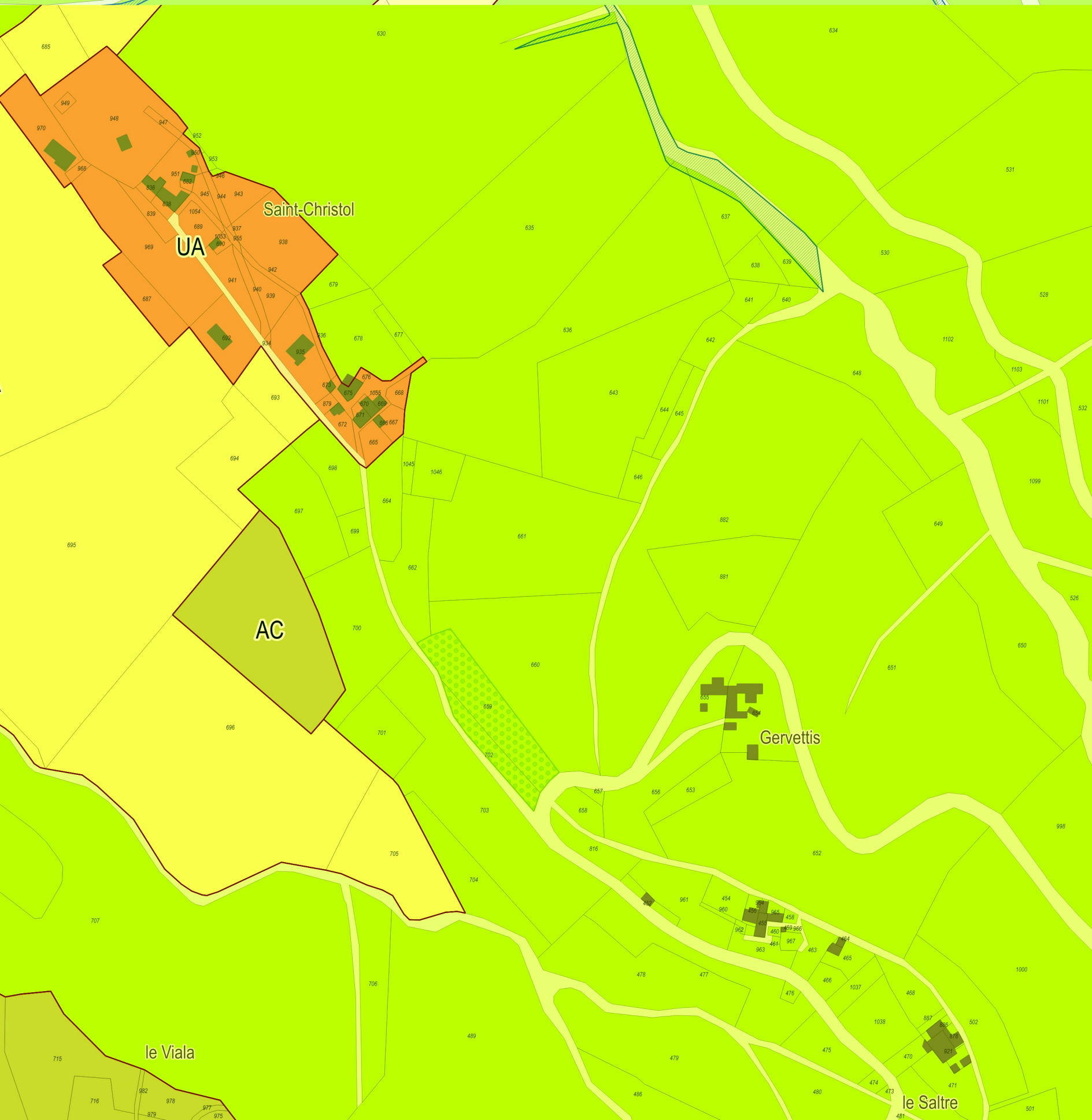
Espaces Boisés Classés (EBC)

- Arbre remarquable
- Espace Boisé Classé

Autres prescriptions

- ▨ Zone d'aléa Inondation
- ▨ Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- ▨ Périmètre de constructibilité STECAL
- ▨ Périmètre de recul « Amendement Dupont » (art. L.111-6 à L.111-7 C.U.)
- ★ Bâtiment ruiné présentant un intérêt architectural ou patrimonial pouvant être restauré





- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| Zones urbaines | Zones naturelles |
| UA / UA _b | N |
| UB | N _j |
| UE | Nt1 / Nt2 |

- Zones agricoles**
- A
 - AC

Prescriptions se superposant au zonage

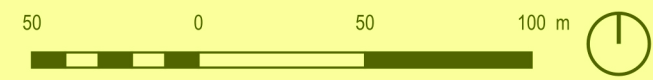
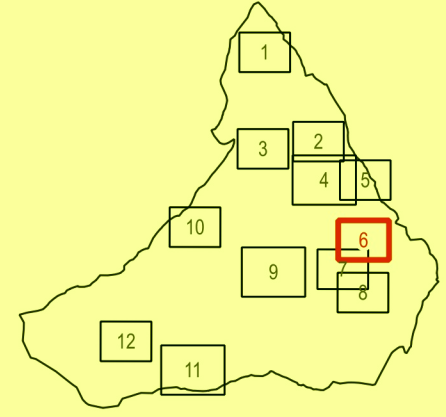
Éléments du paysage et de patrimoine bâti classés au titre des articles L.151-19 et/ou L.151-23 du Code de l'Urbanisme

- Éléments du patrimoine bâti
- Éléments du paysage à créer (linéaires)
- Éléments du paysage à protéger (linéaires)
- Éléments du paysage à protéger (masses)

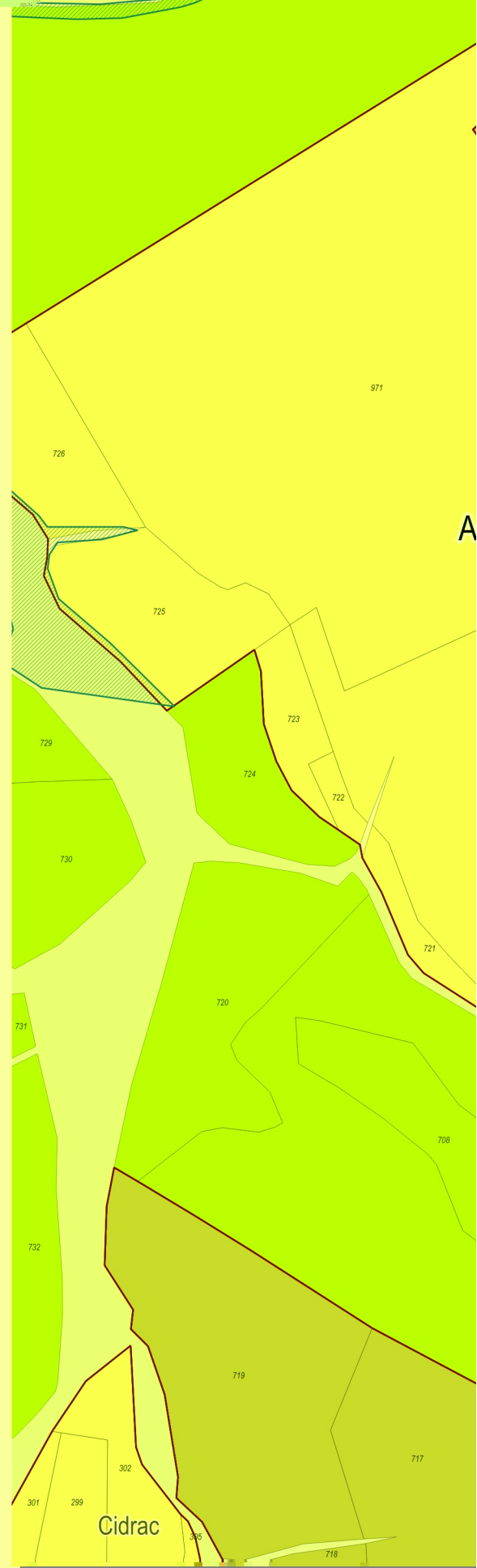
- Espaces Boisés Classés (EBC)**
- Arbre remarquable
 - Espace Boisé Classé

Autres prescriptions

- Zone d'aléa Inondation
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Périmètre de constructibilité STECAL
- Périmètre de recul « Amendement Dupont » (art. L.111-6 à L.111-7 C.U.)
- Bâtiment ruiné présentant un intérêt architectural ou patrimonial pouvant être restauré



Document élaboré par :
Agence ROBIN & CARBONNEAU
Architecture, Paysage & Urbanisme
8 rue Frédéric Bazille - 34 000 Montpellier / 09 51 27 25 17
contact@robin-carbonneau.fr



Commune de Saint-Michel-de-Dèze

Plan Local d'Urbanisme

Révision allégée n°1

Secteur : CIDRAC/LE VIALA

Zonage du PLU

Zones urbaines

UA / UAb

UB

UE

Zones naturelles

N

Nj

Nt1 / Nt2

Zones agricoles

A

AC

Prescriptions se superposant au zonage

Éléments du paysage et de patrimoine bâti classés au titre des articles L.151-19 et/ou L.151-23 du Code de l'Urbanisme

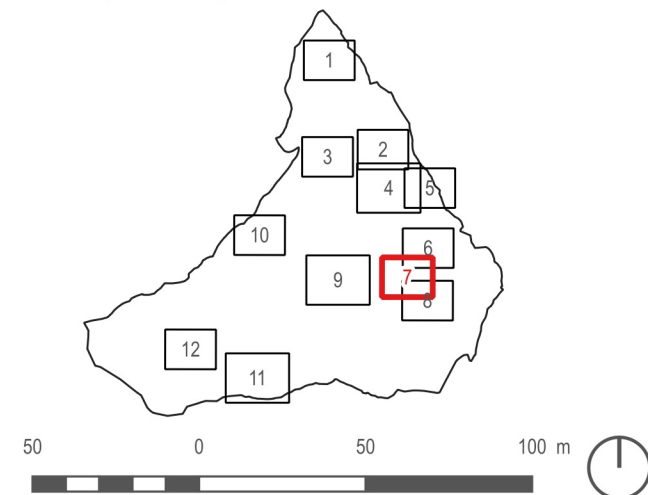
- Éléments du patrimoine bâti
- Éléments du paysage à créer (linéaires)
- Éléments du paysage à protéger (linéaires)
- ▨▨▨▨ Éléments du paysage à protéger (masses)

Espaces Boisés Classés (EBC)

- Arbre remarquable
- ▨●●● Espace Boisé Classé

Autres prescriptions

- ▨▨▨ Zone d'aléa Inondation
- ▨▨▨ Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- ▨▨▨ Périmètre de constructibilité STECAL
- ▨▨▨ Périmètre de recul « Amendement Dupont » (art. L.111-6 à L.111-7 C.U.)
- ★ Bâtiment ruiné présentant un intérêt architectural ou patrimonial pouvant être restauré



Commune de Saint-Michel-de-Dèze

Plan Local d'Urbanisme

Révision allégée n°1

Secteur : OMBRAS

Zonage du PLU

Zones urbaines	Zones naturelles
UA / UAb	N
UB	Nj
UE	Nt1 / Nt2

Zones agricoles

A
AC

Prescriptions se superposant au zonage

Éléments du paysage et de patrimoine bâti classés au titre des articles L.151-19 et/ou L.151-23 du Code de l'Urbanisme

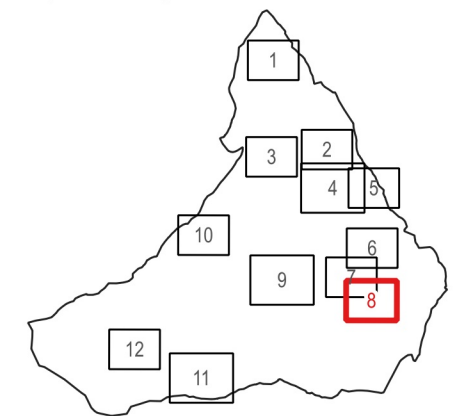
- Éléments du patrimoine bâti
- Éléments du paysage à créer (linéaires)
- Éléments du paysage à protéger (linéaires)
- Éléments du paysage à protéger (masses)

Espaces Boisés Classés (EBC)

- Arbre remarquable
- Espace Boisé Classé

Autres prescriptions

- Zone d'aléa Inondation
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Périmètre de constructibilité STECAL
- Périmètre de recul « Amendement Dupont » (art. L.111-6 à L.111-7 C.U.)
- Bâtiment ruiné présentant un intérêt architectural ou patrimonial pouvant être restauré



Commune de Saint-Michel-de-Dèze

Plan Local d'Urbanisme

Révision allégée n°1

Secteur : LES AVIGNERES/LES ARNALS/SAINT-MICHEL-LE-VIEUX

Zonage du PLU

Zones urbaines	Zones naturelles
UA / UAb	N
UB	Nj
UE	Nt1 / Nt2

Zones agricoles

A
AC

Prescriptions se superposant au zonage

Éléments du paysage et de patrimoine bâti classés au titre des articles L.151-19 et/ou L.151-23 du Code de l'Urbanisme

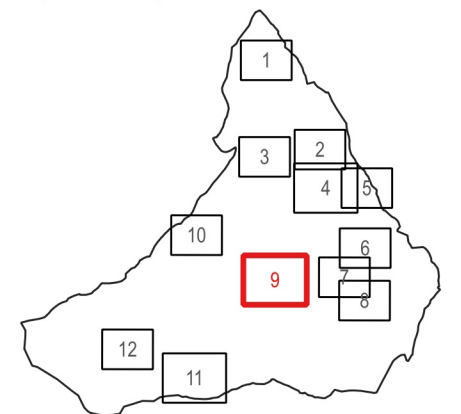
- Éléments du patrimoine bâti
- Éléments du paysage à créer (linéaires)
- Éléments du paysage à protéger (linéaires)
- ▨ Éléments du paysage à protéger (masses)

Espaces Boisés Classés (EBC)

- Arbre remarquable
- Espace Boisé Classé

Autres prescriptions

- ▨ Zone d'aléa Inondation
- ▨ Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- ▨ Périmètre de constructibilité STECAL
- ▨ Périmètre de recul « Amendement Dupont » (art. L.111-6 à L.111-7 C.U.)
- ★ Bâtiment ruiné présentant un intérêt architectural ou patrimonial pouvant être restauré



Secteur : LE VERDIER/BOSQUIER

Zonage du PLU

Zones urbaines	Zones naturelles
UA / UAb	N
UB	Nj
UE	Nt1 / Nt2
Zones agricoles	
A	
AC	

Prescriptions se superposant au zonage

Éléments du paysage et de patrimoine bâti classés au titre des articles L.151-19 et/ou L.151-23 du Code de l'Urbanisme

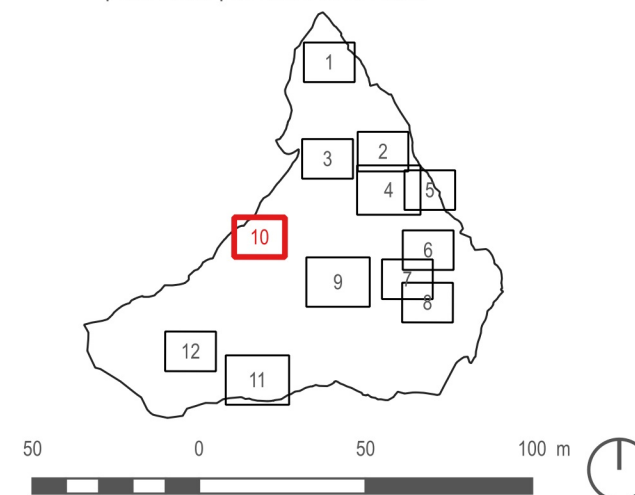
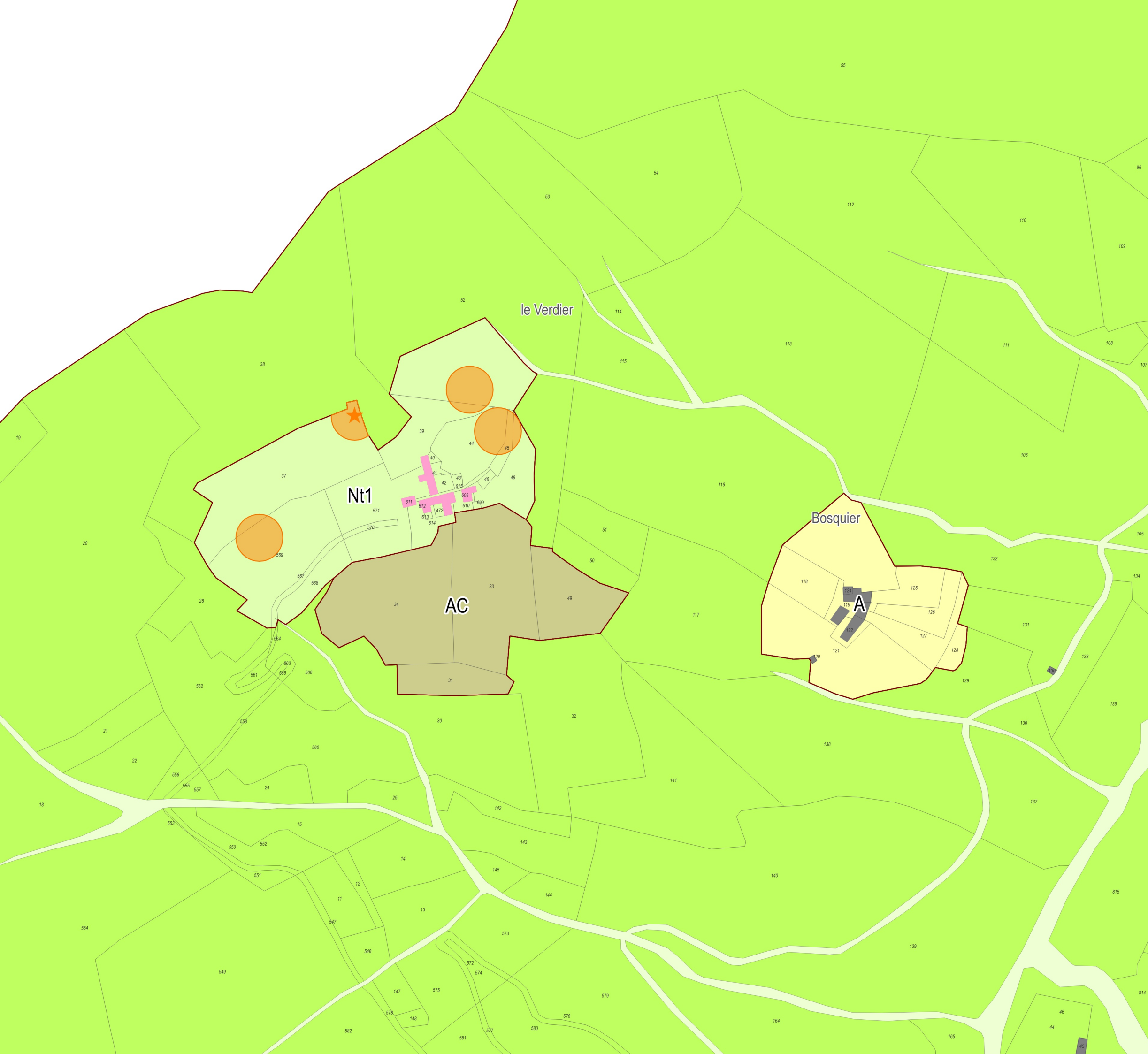
- Éléments du patrimoine bâti
- Éléments du paysage à créer (linéaires)
- ■ ■ Éléments du paysage à protéger (linéaires)
- ▨ Éléments du paysage à protéger (masses)

Espaces Boisés Classés (EBC)

- Arbre remarquable
- ▨ Espace Boisé Classé

Autres prescriptions

- ▨ Zone d'aléa Inondation
- ▨ Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Périmètre de constructibilité STECAL
- ▨ Périmètre de recul « Amendement Dupont » (art. L.111-6 à L.111-7 C.U.)
- ★ Bâtiment ruiné présentant un intérêt architectural ou patrimonial pouvant être restauré



Commune de Saint-Michel-de-Dèze

Plan Local d'Urbanisme

Révision allégée n°1

Secteur : ROUVERET/PENDEDIS

Zonage du PLU

Zones urbaines	Zones naturelles
UA / UAb	N
UB	Nj
UE	Nt1 / Nt2

Zones agricoles

A
AC

Prescriptions se superposant au zonage

Éléments du paysage et de patrimoine bâti classés au titre des articles L.151-19 et/ou L.151-23 du Code de l'Urbanisme

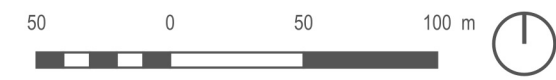
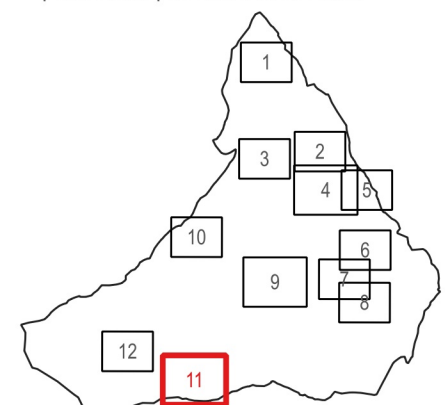
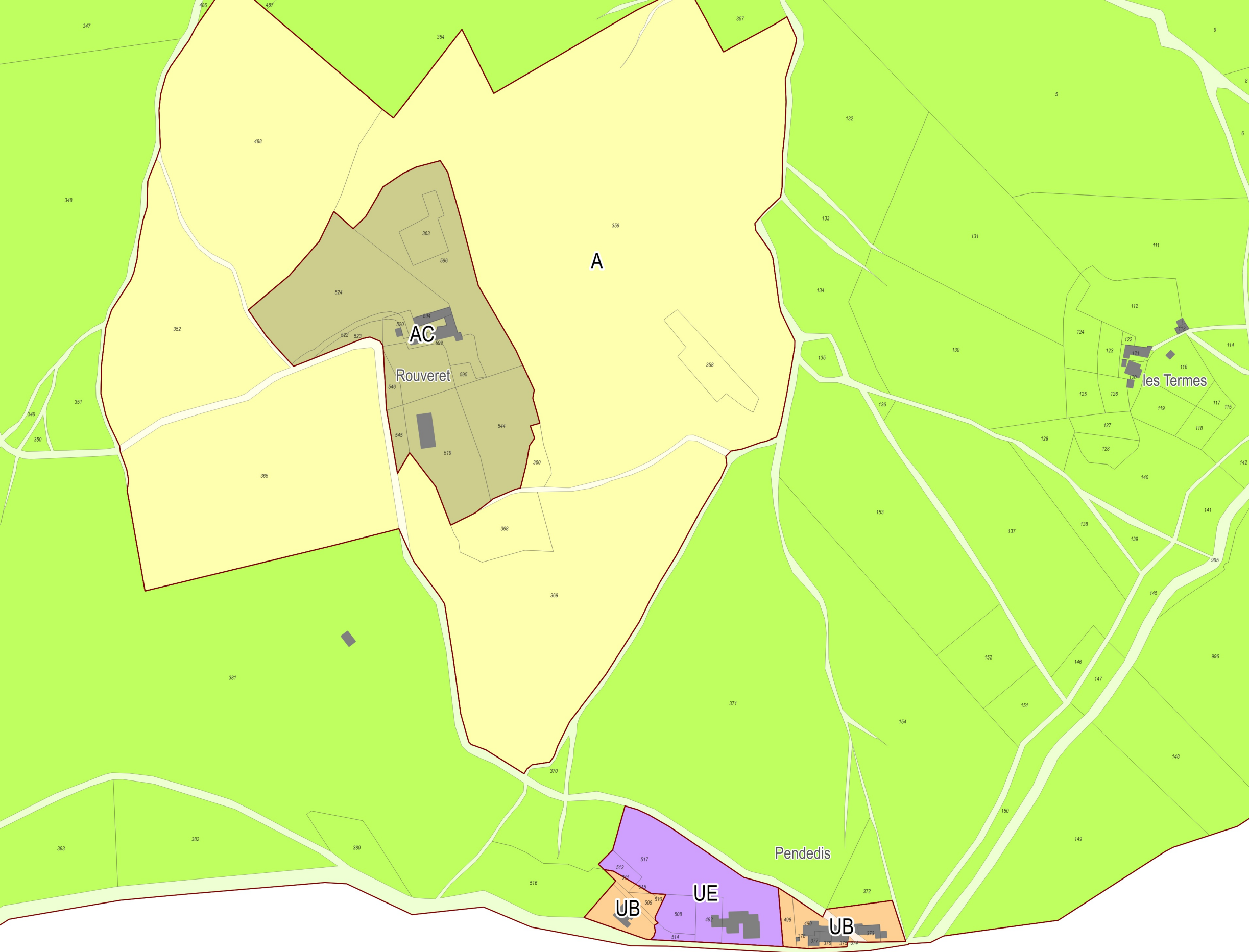
- Éléments du patrimoine bâti
- Éléments du paysage à créer (linéaires)
- ■ ■ Éléments du paysage à protéger (linéaires)
- ▨ Éléments du paysage à protéger (masses)

Espaces Boisés Classés (EBC)

- Arbre remarquable
- Espace Boisé Classé

Autres prescriptions

- ▨ Zone d'aléa Inondation
- ▨ Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- ▨ Périmètre de constructibilité STECAL
- ▨ Périmètre de recul « Amendement Dupont » (art. L.111-6 à L.111-7 C.U.)
- ★ Bâtiment ruiné présentant un intérêt architectural ou patrimonial pouvant être restauré



Commune de Saint-Michel-de-Dèze

Plan Local d'Urbanisme

Révision allégée n°1

Secteur : LA COMBE DE FERRIERE

Zonage du PLU

Zones urbaines	Zones naturelles
UA / UAb	N
UB	Nj
UE	Nt1 / Nt2

Zones agricoles

A
AC

Prescriptions se superposant au zonage

Éléments du paysage et de patrimoine bâti classés au titre des articles L.151-19 et/ou L.151-23 du Code de l'Urbanisme

- Éléments du patrimoine bâti
- Éléments du paysage à créer (linéaires)
- ■ ■ Éléments du paysage à protéger (linéaires)
- ▨ Éléments du paysage à protéger (masses)

Espaces Boisés Classés (EBC)

- Arbre remarquable
- Espace Boisé Classé

Autres prescriptions

- ▨ Zone d'aléa Inondation
- ▨ Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Périètre de constructibilité STECAL
- ▨ Périètre de recul « Amendement Dupont » (art. L.111-6 à L.111-7 C.U.)
- ★ Bâtiment ruiné présentant un intérêt architectural ou patrimonial pouvant être restauré

